

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 26284

Numéro SIREN : 808 531 339

Nom ou dénomination : Pamir

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2018 sous le numéro de dépôt 42058



1808168201

DATE DEPOT : 2018-04-25

NUMERO DE DEPOT : 2018R042058

N° GESTION : 2014B26284

N° SIREN : 808531339

DENOMINATION : Pamir

ADRESSE : 79 rue de la Boetie 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2018/04/25

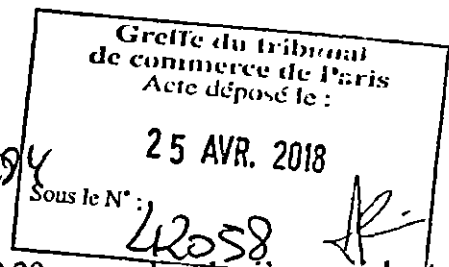
TYPE D'ACTE : TRAITE

NATURE D'ACTE : PROJET DE FUSION

TA-RR 25/04/18

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

14826294



PAMIR, société par action simplifiée au capital de 94.232,20 euros, dont le siège social est 79 rue de la Boétie, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 808 531 339,

Représentée par Monsieur Nicolas Chabrier, Président, dument habilité à l'effet des présentes, (ci-après dénommée la "**Société Absorbante**")

D'UNE PART,

ET

DYNAMO CYCLING, société par action simplifiée au capital de 22.220,00 euros, dont le siège social est 79 rue de la Boétie, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 814 468 187,

Représentée par son président, la société **PAMIR**, société par action simplifiée au capital de 94.232,20 euros, dont le siège social est 79 rue de la Boétie, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 808 531 339, elle-même représentée par Monsieur Nicolas Chabrier, Président dument habilité à l'effet des présentes, (ci-après dénommée la "**Société Absorbée**")

D'AUTRE PART,

13

PREALABLEMENT AU PROJET DE FUSION, OBJET DES PRESENTES, LES SOUSSIGNEES ONT EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Caractéristiques des Sociétés intéressées

1.1 Caractéristique de la société absorbante

La Société Pamir est une société par actions simplifiée qui a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- la gestion d'installations sportives et de loisirs, toute activité de soins corporels, gratuite ou payante, de commerce d'articles de sport et de loisirs, de restauration rapide, de gestion de supports de publicité, ainsi que toute autre activités gratuite ou payante se rapportant directement ou indirectement aux activités précitées ;
- la gestion de centrales de réservations et de ventes d'abonnements sportifs ainsi que l'édition et la commercialisation de logiciels de gestion de salles de sport ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tout fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce, usine, atelier, se rapportant à l'une ou l'autre des activités précitées ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé de brevet concernant ces activités ; et
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toute opération financière, immobilière ou mobilière et dans toute entreprise commerciale ou industrielle pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 4 décembre 2014, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 24 décembre 2014.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 24 décembre 2014.

Son capital s'élève à la somme de 94.232,20 euros, divisé en 942.322 actions de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Aux termes d'une décision en date du 30 juillet 2017, l'assemblée générale de la Société Pamir a décidé l'émission de 25.641 actions gratuites. A la date des présentes 6.410 actions gratuites ont été attribuées.

Les titres de capital ne sont pas négociés sur un marché réglementé et la Société Pamir n'a émis aucune obligation, titre participatif ou titre financier pouvant donner accès au capital autres que les actions et droits d'attribution d'actions décrits au paragraphe précédent.

1.2 Caractéristique de la société absorbée

La Société Dynamo Cycling est une société par actions simplifiée qui a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- La prise de participations, par tous moyens, dans toutes entreprises ou sociétés civiles ou commerciales existantes ou à créer,
- La réalisation de prestations de services, prestations administratives notamment pour ses filiales;
- L'exercice de mandat(s) de dirigeant dans des sociétés qu'elle contrôle;
- L'achat, la vente, le courtage, la gestion et la gérance de tous biens meubles et immeubles;
- L'étude, la mise au point et la réalisation de tous projets financiers, industriels ou commerciaux;
- Et, généralement, toutes opérations financières commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Elle a été constituée suivant un contrat d'apport en date du 27 octobre 2015, enregistré au SIE de Paris 3ème arrondissement le 30 octobre 2015. Elle a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 3 novembre 2015.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 3 novembre 2015.

Son capital s'élève à la somme de 22.220,00 euros, divisé en 22.220 actions d'un euro chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

La Société Absorbée n'a pas émis de certificat d'investissement, d'obligations ou de valeurs mobilières composées donnant accès au capital autre que les actions décrites au paragraphe précédent.

Les titres de capital ne sont pas négociés sur un marché réglementé.

1.3 Liens de capital entre les deux Sociétés participantes

La Société Absorbante détient à ce jour 22.220 actions de la Société Absorbée soit la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée et elle s'engage à conserver cette participation jusqu'à la réalisation définitive de l'opération de fusion.

En conséquence l'opération de fusion objet des présentes sera régie par les dispositions de l'article L236-11 du Code de commerce (fusion simplifiée).

La Société Absorbée ne détient aucun titre de capital de la Société Absorbante.

La Société Absorbée ne détient aucune de ses propres actions.

1.4 Dirigeants communs

Néant

1.5 Divers

Aucune de ces Sociétés n'a émis d'obligations.

2. Motifs et buts de la fusion

L'opération envisagée consiste en la fusion-absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante sous le régime de fusion simplifiée prévu à l'article L.236-11 du Code de commerce (ci-après la "Fusion"). La Société Absorbante détient l'intégralité du capital de la Société Absorbée et exploite le même type d'activité d'indoor cycling mais avec une organisation différente. A la suite de la centralisation des opérations et de la décision d'opérer les quatre studios sous l'enseigne commerciale (Dynamo), il est apparu logique de fusionner juridiquement la Société Absorbée et la Société Absorbante. Cette Fusion est réalisé dans un contexte de recherche d'harmonisation organisationnelle et structurelle des activités du groupe afin que l'ensemble des studio d'indoor cycling soient, à l'avenir, exploités directement par la Société Absorbante. L'existence de plusieurs entités juridiques ayant ou concourant à des activités identiques se traduit par des lourdeurs dans la gestions et les parties considèrent qu'il est opportun de fusionner les structures afin d'optimiser leurs performances.

De plus la Fusion permettra d'aligner l'organisation juridique sur le fonctionnnement du groupe et favorisera la cohésion des équipes.

Enfin cette Fusion permettra de rationaliser les coûts de fonctionnement des studios et assurera la pérennité et le développement de l'entreprise fusionnée.

3. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Les comptes de la Société Absorbante et de la Société Absorbée utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés à la dernière date de clôture des exercices sociaux des deux Sociétés, soit le 31 décembre 2017.

Ces comptes ont été approuvés par la collectivité des associés pour la Société Absorbante le 24 Avril 2018 et par l'associé unique de la Société Absorbée le 20 avril 2018 pour cette dernière. Les comptes de la Société Absorbante figurent en Annexe 2 et les comptes de la Société Absorbée figurent en Annexe 1.

63

CECI EXPOSÉ, IL EST PASSÉ AUX CONVENTIONS CI-APRES RELATIVES AUX APPORTS FAITS A TITRE DE FUSION PAR LA SOCIETE ABSORBEE A LA SOCIETE ABSORBANTE.

I

FUSION-ABSORPTION DE DYNAMO CYCLING PAR PAMIR

ARTICLE I – Fusion-absorption de Dynamo Cycling

Monsieur Nicolas Chabrier, agissant au nom et pour le compte de la Société Absorbante, agissant elle-même au nom et pour le compte de la Société Absorbée, en vue de la fusion à intervenir entre cette Société et la Société Absorbante, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées :

- à la Société Absorbante, ce qui est accepté par Monsieur Nicolas Chabrier, ès qualité, sous les mêmes conditions suspensives ;
- de tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve de la Société Absorbée compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2018, date choisie pour établir les conditions de l'opération jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société Absorbée devant être intégralement dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à cette date.

En application du règlement n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la réglementation comptable, les actifs et les passifs de la Société Absorbée énumérés ci-après sont apportés à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2017 tels qu'ils ressortent du bilan de la Société Absorbée à cette date.

ARTICLE 2 - Actif apporté et passif transmis par Dynamo Cycling (Comptes au 31 décembre 2017)

L'actif apporté comprenait, à la date du 1^{er} janvier 2018, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leurs valeurs comptables conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

A) Actifs

Actif immobilisé			
Concessions, brevets, droits similaires	119 020	54 523	64 497
Autres immobilisations corporelles	7 802	3 180	4 621
Autres participations	1 698 709		1 698 709
TOTAL (I)	1 825 531	57 703	1 767 828

63

Actif circulant			
Clients et comptes rattachés	238 295		238 295
Autres créances			
. Fournisseurs débiteurs	80		80
. Personnel	2 689		2 689
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices	7 899		7 899
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 046		8 046
. Autres	231 265		231 265
Disponibilités	99 600		99 600
TOTAL (II)	587 875		587 875
TOTAL ACTIF (I à II)	2 413 405	57 703	2 355 702

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la Société Absorbée à la Société Absorbante comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

B) Passif

Les apports seront faits à la charge, pour la Société Absorbante, de payer en l'acquit et pour le compte de la Société Absorbée, l'intégralité de son passif social sans aucune exception ni réserve.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la société absorbée, au 1^{er} janvier 2018 ressort à :

- Emprunts et dettes financières : 2 220 814 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 40 380 €
- Dettes fiscales et sociales : 81 955 €
- Autres dettes : 54 314 €

TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 1^{er} JANVIER 2018 :
2 397 463 euros

C) Actif net apporté

- Montant total de l'actif de la Société Absorbée : 2.355.702 euros
- A retrancher : montant du passif de la Société Absorbée : 2.397.463 euros

ACTIF NET APORTE : (41.761) euros,

63

Il est précisé que, conformément aux dispositions du Règlement du Comité de la Réglementation comptable (CRC) n° 2004-01 du 4 mai 2004, les apports ci-dessus énumérés seront transcrits à leur valeur comptable au 31 décembre 2017 du fait que la Société Absorbante contrôle la Société Absorbée.

II

CONDITIONS DE L'APPORT-FUSION DE DYNAMO CYCLING

ARTICLE 3 - Propriété – Jouissance – Rétroactivité

La Société Absorbante sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits immobiliers et mobiliers apportés par la Société Absorbée à compter du jour de la réalisation définitive de la Fusion.

Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, les Parties conviennent que la Fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2018 (la "Date d'Effet"). En conséquence et de convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2018 par la Société Absorbée seront considérées comme l'ayant été, tant pour ce qui concerne l'actif que le passif, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante. Il en sera de même pour toutes les dettes et charges de la Société Absorbée y compris celles dont l'origine serait antérieure au 1^{er} janvier 2018, date d'effet de la fusion, et qui auraient été omises dans la comptabilité de cette Société.

La Société Pamir SAS déclare que la Société Absorbée qu'elle représente n'a effectué, depuis le 31 décembre 2017, date de l'arrêté des comptes retenue pour déterminer l'actif net apporté (et elle s'engage à ce qu'elle n'effectue pas entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports), aucune opération de disposition des éléments d'actif ni de création de passif en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante de la Société.

ARTICLE 4 - Charges et conditions générales de l'apport-fusion

A) En ce qui concerne la Société Absorbante

Ainsi qu'il est dit à l'article 2 ci-dessus, l'apport à titre de fusion de Dynamo Cycling à Pamir est fait à charge pour Pamir de payer, en l'acquit de Dynamo Cycling, le passif de cette société.

Ce passif sera supporté par la Société Absorbante, laquelle sera débitrice de ces dettes aux lieu et place de la Société Absorbée sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers.

Conformément aux dispositions de l'article L.236-14 du Code de commerce, les créanciers de la Société Absorbée et de la Société Absorbante dont la créance serait antérieure à la publication du présent traité pourront faire opposition dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication dudit traité. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de la Fusion.

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que Monsieur Nicolas Chabrier, à qualités de représentant de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1) la Société Absorbante prendra les biens et droits, et notamment le fonds de commerce à elle apporté, avec tous ses éléments corporels et incorporels en dépendant, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation ;

2) elle exécutera à compter de la même date tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la Société Absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la Société Absorbée, sans recours contre cette dernière ;

3) elle se conformera aux lois, règlements et usages concernant l'exploitation apportée et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls ;

4) la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société absorbée ;

5) la Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion ;

6) la Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux ;

7) la Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions ;

8) La société absorbante fera figurer au passif de son bilan la réserve spéciale de participation correspondant aux droits des salariés liés à l'activité transférés (BOI-BIC-PTP-10-20-20 n°70)

B) En ce qui concerne la Société Absorbée

La Société Absorbée est notamment tenue aux charges et conditions suivantes :

1) les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte ;

2) le représentant de la Société Absorbée s'oblige, es qualités, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour

lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la Société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la Société Absorbante, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement ;

3) le représentant de la Société Absorbée, es qualités, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant ;

4) le représentant de la Société Absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée ;

5) le représentant de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite Société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société absorbée pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 5 – Déclarations concernant la Société Absorbée

La Société Absorbée déclare :

- qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce et qu'elle entend transmettre à la Société Absorbante l'intégralité des biens composant son patrimoine social, sans aucune exception ni réserve. En conséquence, ladite société prend l'engagement formel, au cas où se révéleraient ultérieurement des éléments omis dans la désignation ci-dessus, de constater la matérialité de la transmission par acte complémentaire, étant entendu que toute erreur ou omission ne serait susceptible de modifier la valeur nette globale du patrimoine transmis ;
- qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaires et ne fait pas l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de conciliation ;
- qu'elle n'est pas actuellement ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver l'exercice de son activité ;
- que ses biens ne sont grevés d'aucune inscription quelconque et, en particulier, d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti, hypothèque ou gage quelconque ;
- qu'elle n'a contracté aucun engagement hors bilan ;
- il n'existe aucune convention à laquelle elle est partie et dont la Fusion serait susceptible d'entraîner la résiliation anticipée ;



- que les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers de la Société Absorbée ont été visés par les représentants des deux Sociétés et seront remis à la Société Absorbante.

III

REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION, PRIME DE FUSION, DISSOLUTION DE DYNAMO CYCLING

ARTICLE 6 – Rémunération de l'apport-fusion de Dynamo Cycling

Compte tenu de la détention par la Société Absorbante de l'intégralité des actions de la Société Absorbée et de l'engagement de les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la Fusion, conformément au régime de la fusion simplifiée, il ne sera procédé à aucune émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, ni à une augmentation de son capital en contrepartie de l'apport réalisé par la Société Absorbée, ni à l'échange d'actions de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

En conséquence, les Parties sont convenues qu'il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange.

Les actions de Dynamo Cycling se trouveront annulées du fait de la réalisation de la Fusion.

ARTICLE 7 – Mali de fusion

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés, soit (41.761) euros, et la valeur comptable dans les livres de la Société Absorbante des actions de la Société Absorbée dont elle est propriétaire, soit 360.853 euros, représentant un montant de (402.614) euros, correspondant à des plus-values latentes non constatées du fait de l'obligation faite par le Règlement du Comité de la Réglementation comptable (CRC) n° 2004-01 du 4 mai 2004 de transcrire les apports à leur valeur comptable, constituera un mali technique de fusion qui sera comptabilisé en immobilisation incorporelle à l'actif du bilan de la Société Absorbante.

Conformément au règlement du Comité de la Réglementation comptable (CRC) n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, il sera proposé à l'assemblée générale de la Société Absorbante d'insérer le mali de fusion dégagé par cette opération, qui a la nature d'un mali technique, à l'actif du bilan. Ledit mali fera l'objet d'un test de dépréciation à la fin de l'exercice 2018 et à la fin des exercices suivants, afin d'apprécier si ce montant doit être déprécié.

ARTICLE 8 – Dissolution de la Société Absorbée

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de la décision collective des associés de la Société Absorbante qui constatera la réalisation de la fusion.

Du fait de la reprise par la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

ARTICLE 9 – Condition suspensive

Les présents apports faits à titre de fusion, sont soumis aux conditions suspensives ci-après :

- approbation de la fusion par voie d'absorption de la Société Absorbée par la collectivité des associés de la Société Absorbante.

Le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la décision des associés de la Société Absorbante.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

IV

REGIME FISCAL DE LA FUSION

ARTICLE 10 – Déclarations et obligations fiscales

A) Dispositions générales

Les représentants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion, conformément aux stipulations ci-après.

B) Impôt sur les Sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la Fusion prendra effet fiscalement et juridiquement le 1^{er} janvier 2018. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la Société Absorbée seront, d'un point de vue comptable et fiscal, considérés comme accomplis par la Société Absorbante et englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

La Société Absorbante et la Société Absorbée déclarent être deux personnes morales ayant leur siège social en France et, comme telles, être soumises à l'impôt sur les sociétés en France dans les conditions de droit commun. Les soussignés, ès qualités, au nom de la Société qu'ils représentent, déclarent soumettre la Fusion au régime de faveur prévu aux articles 210 A et suivants du Code général des impôts.

A cet effet, la Société Absorbante prend l'engagement de respecter l'ensemble des dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts, et notamment:

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la Fusion, et notamment, s'il y a lieu, les provisions réglementées figurant au bilan de cette société ;
- à se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats et plus values dont la prise en compte aurait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société absorbée ;

- à réintégrer, le cas échéant, dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les Sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A du Code général des impôts, les plus-values dégagées par la fusion sur l'apport des biens amortissables ;
- d'insérer à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures correspondantes de la Société Absorbée ou, à défaut, comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Absorbée.

L'ensemble des apports étant transcrits sur la base de leur valeur nette comptable, la Société Absorbante reprendra à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée (valeur d'origine, amortissement et dépréciations) et continuera de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée, conformément à la doctrine administrative publiée sous la référence BOI-IS-FUS-30-20 n°10

Pour les subventions d'équipement amortissables, la Société Absorbante devra réintégrer le solde des subventions sur une période correspondant à la durée d'amortissement selon le plan d'amortissement établi par la Société Absorbée. Elle échelonnera donc la réintégration du solde de la subvention comme aurait dû le faire la Société Absorbée par application de l'article 42 septies, 1, 2e alinéa du CGI.

C) Taxe d'apprentissage

La Société Absorbée devra verser aux organismes collecteurs les contributions dues au titre des rémunérations payées au cours de l'année de la fusion dans le délai de soixante jours prévu pour le dépôt de la déclaration des salaires. Cependant, la Société Absorbante peut reprendre et verser pour le compte de la Société Absorbée cette taxe.

D) Participation à la formation professionnelle continue

La Société Absorbante n'est soumise à aucune obligation en matière de formation professionnelle continue à raison des salaires versés par la Société Absorbée jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion. L'assiette de la participation formation continue dont la Société Absorbante est redevable comprend, à compter de la réalisation définitive de la fusion, les rémunérations versées aux anciens salariés de la Société Absorbée.

E) Taxe sur la valeur ajoutée

Les représentants de la Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, commentées au BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

Les Sociétés Absorbante et Absorbée déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne « Autres Opérations non-imposables » de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la Fusion est réalisée.

43

La Société Absorbante déclare qu'elle demandera le remboursement du crédit de taxe déductible dont est titulaire la société absorbée, en application de la documentation administrative. BOI-TVA-DED-50-20-20 n°130.

F) Contribution économique territoriale (CFE et CVAE)

1- CFE (Contribution Foncière des Entreprises)

En vertu du principe selon lequel la CFE est due pour l'année entière par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1^{er} janvier et, dans la mesure où la rétroactivité n'a pas d'incidence en matière de fiscalité directe locale, la Société Absorbée demeurera redevable de la CFE pour l'année 2018 qui sera toutefois supportée par la Société Absorbante. Le changement d'exploitant sera signalé à l'administration, au plus tard, le 31 décembre de l'année de la réalisation de la Fusion.

2- CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

La Société Absorbée restera redevable de la CVAE sur la valeur ajoutée qu'elle a produite depuis l'ouverture de l'exercice en cours à la date de réalisation de la fusion jusqu'à cette date même s'il existe une rétroactivité fiscale.

La Société Absorbante devra calculer sa valeur ajoutée donnant prise à la CVAE au titre de l'année de la fusion en incorporant celle produite par la Société Absorbée depuis la date de réalisation définitive de la fusion.

G) Subrogation générale

La Société Absorbante sera subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

H) Opérations antérieures

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière d'impôt sur les sociétés et/ou de droits d'enregistrement.

I) Obligations déclaratives

Obligations déclaratives de la Société Absorbante. Celle-ci devra respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- tenir le registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies II du CGI. Ce registre devra être à disposition de l'administration
- si la valeur comptable de certains biens transférés diffère de leur valeur fiscale, joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion, ainsi que pour les exercices suivants, un

4

état de suivi des valeurs fiscales de ces biens visé à l'article 54 septies-1 du CGI à l'article 38 quinquies de l'Annexe III au CGI.

Obligations déclaratives de la Société Absorbée. Celle-ci devra :

- informer l'administration fiscale par une déclaration de cessation d'activité dans un délai de 45 jours suivant la date de réalisation de la fusion, prévue à l'article 201 du CGI, accompagnée de l'état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies-1 du CGI.
- souscrire dans un délai de 60 jours suivant la date de la réalisation de la fusion la déclaration de résultat même si elle ne s'accompagne pas d'un versement effectif d'IS. La fusion étant rétroactive au 1^{er} janvier 2018, la déclaration de cessation comportera alors en pratique la mention «néant».

V.

Enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera des dispositions de l'article 816 du CGI.

En conséquence, la présente Fusion sera enregistrée moyennant le paiement d'un droit fixe de 225 €.

VI

DISPOSITIONS DIVERSES

I. Formalités

La Société Absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

La Société Absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des Sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II. Remise de titres

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

43

III. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

IV. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des Sociétés en cause, ès qualités, élisent domicile aux sièges respectifs desdites Sociétés.

V. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

VI. Droit applicable et juridictions compétentes

Le présent traité est, pour sa validité, son interprétation et son exécution, soumis à la loi française.

Les litiges auxquels pourraient donner lieu le présent traité et ses annexes, ou qui pourront en être la suite ou la conséquence, et qui n'auront pu être réglés par une transaction, seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris.

Fait à Paris,

Le 25 avril 2017

En huit (8) exemplaires, dont un pour l'enregistrement, un pour chaque partie, quatre pour les dépôts prévus par la loi et les règlements et un pour l'INPI.



DYNAMO CYCLING SAS

Représentée par :

Pamir SAS, Président, elle-même
représentée par

M. Nicolas Chabrier



PAMIR SAS

Représentée par : M. Nicolas
Chabrier

Annexes au traité

Le présente traité comporte les annexes ci-après :

Annexe 1 : Bilan et compte de résultat de Dynamo Cycling au 31 décembre 2017

Annexe 2 : Bilan et compte de résultat de Pamir au 31 décembre 2017

DYNAMO CYCLING

79 Rue de la boetie

75008 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

édité le 28/03/2018

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	119 020	54 523	64 497	2,74	17 597	0,87
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	7 802	3 180	4 621	0,20	5 784	0,29
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 698 709		1 698 709	72,11	1 698 709	83,71
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	1 825 531	57 703	1 767 828	75,04	1 722 090	84,88
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	238 295		238 295	10,12	133 409	6,57
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs	80		80	0,00		
Personnel	2 689		2 689	0,11		
Organismes sociaux						
Etat, impôts sur les bénéfices	7 899		7 899	0,34	2 813	0,14
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 046		8 046	0,34	37 100	1,83
Autres	231 265		231 265	9,82	64 904	3,20
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	99 600		99 600	4,23	69 068	3,40
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	587 875		587 875	24,96	307 292	15,14
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 413 405	57 703	2 355 702	100,00	2 029 382	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 22 220)	22 220	0,94	22 220	1,09
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	404	0,02		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	455	0,02	-7 217	-0,35
Résultat de l'exercice	-64 840	-2,74	8 076	0,40
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-41 761	-1,76	23 079	1,14
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	2 220 814	94,27	1 891 864	83,22
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 380	1,71	48 048	2,37
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	10 399	0,44	10 285	0,51
. Organismes sociaux	15 169	0,64	30 019	1,48
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	51 718	2,20	23 653	1,17
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 671	0,20	2 250	0,11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	54 314	2,31	186	0,01
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	2 397 463	101,77	2 006 303	86,86
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 355 702	100,00	2 029 382	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	765 772		765 772	100,00	402 234	100,00	363 538	90,38	
Chiffres d'Affaires Nets	765 772		765 772	100,00	402 234	100,00	363 538	90,38	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			69	0,01	1	0,00	68	N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			765 841	100,01	402 235	100,00	363 506	90,40	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			68 895	9,00	41 757	10,38	27 138	64,99	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			402 635	52,58	226 084	56,21	178 551	78,09	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 834	0,37	3 536	0,88	-702	-19,84	
Salaires et traitements			218 225	28,50	102 253	25,42	115 972	113,42	
Charges sociales			61 842	8,08	36 055	8,96	25 787	71,52	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			32 628	4,28	2 255	0,56	30 373	N/S	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			110	0,01	9	0,00	101	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			787 170	102,79	411 950	102,42	375 220	91,08	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-21 329	-2,78	-9 714	-2,41	-11 815	-119,58	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations			1 840	0,24	34 682	8,62	-32 842	-94,68	
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			1 840	0,24	34 682	8,62	-32 842	-94,68	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			20 794	2,72	16 892	4,20	3 902	23,10	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			20 794	2,72	16 892	4,20	3 902	23,10	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-18 954	-2,47	17 790	4,42	-38 744	-208,53	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-40 283	-5,25	8 076	2,01	-48 359	-608,79	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 737	0,23			1 737	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	22 820	2,98			22 820	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	24 557	3,21			24 557	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-24 557	-3,20			-24 557	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	767 681	100,25	436 917	100,82	330 764	75,70
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	932 521	108,72	428 841	100,81	403 680	94,13
RÉSULTAT NET	-64 840	-8,48	8 076	2,01	-72 916	-902,88
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Projet

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 28/03/2018

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	119 020	54 523	64 497	2,74	17 597	0,87
205000 LICENCES LOGICIELS & SITE INTERNET	18 750		18 750	0,80	18 750	0,92
205100 MARQUES	22 820		22 820	0,97		
205200 SITE INTERNET	77 450		77 450	3,29		
280500 AMORTISSEMENTS - LICENCES LOGICIELS SITE		7 403	-7 403	-0,30	-1 153	-0,05
280520 AMORTISSEMENT IMMO INCORPO		24 300	-24 300	-1,02		
290500 PROV DEPREC DES IMMO INCORPO		22 820	-22 820	-0,98		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	7 802	3 180	4 621	0,20	5 784	0,29
218300 MATERIELS DE BUREAU & INFORMATIQUES	3 979		3 979	0,17	3 063	0,15
218400 MOBILIERS	3 822		3 822	0,18	3 822	0,19
281830 AMORTISSEMENTS - MAT. BUREAU & INFORM.		1 956	-1 956	-0,07	-642	-0,02
281840 AMORTISSEMENTS - MOBILIERS		1 224	-1 224	-0,04	-460	-0,01
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 698 709		1 698 709	72,11	1 698 709	83,71
261001 SAS GRAMONT CYCLE - ACTIONS	1 198 709		1 198 709	50,89	1 198 709	69,07
261002 SAS LA BOETIE CYCLE - ACTIONS	500 000		500 000	21,23	500 000	24,64
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	1 825 531	57 703	1 767 828	75,04	1 722 090	84,86
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	238 295		238 295	10,12	133 409	6,57
418100 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	238 295		238 295	10,12	133 409	6,57
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	80		80	0,00		
401000 FOURNISSEURS	80		80	0,00		
. Personnel	2 689		2 689	0,11		
421000 PERSONNEL - REMUNERATION	2 689		2 689	0,11		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	7 899		7 899	0,34	2 813	0,14
444000 ETAT - IMPOT SUR LES SOCIETES	7 899		7 899	0,34	2 813	0,14
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 046		8 046	0,34	37 100	1,83

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 28/03/2018

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
445620 ETAT - TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOS					1 377	0.07
445660 ETAT - TVA DEDUCTIBLE - NON PAYEE	3 597		3 597	0.15		
445661 ETAT - TVA DEDUCTIBLE SUR ABS					15 462	0.78
445662 ETAT - TVA DEDUCTIBLE INTRACOM					806	0.04
445670 ETAT - CREDIT DE TVA					17 192	0.85
445660 ETAT - TVA DEDUCTIBLE SUR FNP	4 448		4 448	0.19	2 263	0.11
. Autres	231 265		231 265	9.82	64 904	3.20
451001 GROUPE - SAS GRAMONT CYCLE					15 892	0.78
451002 GROUPE - SAS LA BOETE CYCLE	231 265		231 265	9.82	49 012	2.42
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	99 600		99 600	4.23	69 066	3.40
511100 VIREMENT STRIPE A ENCAISSER	21 519		21 519	0.91	23 793	1.17
512100 BANQUE - CIC - 3301	23 954		23 954	1.02	45 273	2.23
512200 CIC - Compte sequestre	54 128		54 128	2.30		
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	587 875		587 875	24.98	307 292	15.14
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 413 405	57 703	2 355 702	100.00	2 029 382	100.00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 22 220)	22 220	0,94	22 220	1,09
101300 CAPITAL SOUSCRIT APPELE LIBERE	22 220	0,94	22 220	1,09
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	404	0,02		
106100 RESERVE LEGALE	404	0,02		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	455	0,02	-7 217	-0,35
110000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	455	0,02		
119000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR			-7 217	-0,35
Résultat de l'exercice	-64 840	-2,74	8 076	0,40
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-41 761	-1,78	23 079	1,14
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	2 220 814	94,27	1 891 864	93,22
451001 GROUPE - SAS GRAMONT CYCLE	99 647	4,23		
455100 ACTIONNAIRE - SOCIETE LBE SA			800 000	39,42
455120 ACTIONNAIRE - MARION SULTAN			48 890	2,41
455130 ACTIONNAIRE - BRIGITTE LACOMBE			1 023 890	50,45
455140 COMPTE COURANT PAMIR	182 140	7,73		
455150 COMPTE COURANT PAMIR (ACT DYNAMO)	1 920 364	81,52		
455800 INTERETS COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES	18 664	0,79	19 084	0,94
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 380	1,71	48 048	2,37
401000 FOURNISSEURS	20 084	0,85	25 598	1,28
408100 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	20 297	0,88	22 452	1,11
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	10 399	0,44	10 285	0,51
421000 PERSONNEL - REMUNERATION	6 676	0,28	6 813	0,34
428200 PROVISIONS - CONGES PAYS	3 723	0,16	3 472	0,17
. Organismes sociaux	15 169	0,64	30 019	1,48

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
431000 URSSAF - REGIME GENERAL	4 808 0,20	22 194 1,09
437100 MALAKOFF MEDERIC - RETRAITES	4 438 0,19	4 421 0,22
437200 PREVOYANCE & MUTUELLE	2 811 0,12	
438200 PROVISIONS - CHARGES SUR CONGES PAYES	1 489 0,06	1 367 0,07
438300 PROVISIONS - PREVOYANCE ET MUTUELLE	1 622 0,07	2 037 0,10
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	51 716 2,20	23 653 1,17
445510 ETAT - TVA A DECAISSER	12 000 0,51	
445710 ETAT - TVA COLLECTEE - 20.00%		612 0,03
445712 ETAT - TVA COLLECTEE INTRACOM		806 0,04
445870 ETAT - TVA SUR FACTURES A ETABLIR	39 718 1,69	22 235 1,10
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 671 0,20	2 250 0,11
448600 ETAT - CHARGES A PAYER	4 671 0,20	2 250 0,11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	54 314 2,31	186 0,01
467100 NOTES DE FRAIS - PERSONNEL	186 0,01	186 0,01
467200 CIC - Compte de sequestre 24 mois	54 128 2,30	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	2 397 463 101,77	2 006 303 96,86
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	2 355 702 100,00	2 029 382 100,00

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 28/03/2018

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services		765 772		765 772	100,00	402 234	100,00	363 538	90,28
706000 REFACTORATION FRAIS DE FON		762 579		762 579	99,58	399 174	99,24	363 405	91,04
706200 PRESTATIONS DE SERVICES		3 193		3 193	0,42	3 060	0,76	133	4,35
Chiffres d'Affaires Nets		765 772		765 772	100,00	402 234	100,00	363 538	90,28

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			69	0,01	1	0,00	68	N/S
758000 PRODUITS DIVERS DE GESTION			69	0,01	1	0,00	68	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			765 841	100,01	402 235	100,00	363 606	90,40
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			68 895	9,00	41 757	10,38	27 138	64,89
602200 FOURNITURES - CONSOMMABLES			63 232	8,28	37 889	9,42	25 343	68,89
602299 FOURNITURES - CONSOMMABLES - HORS INTRA			5 664	0,74	3 868	0,96	1 796	48,43
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			402 635	52,58	226 084	56,21	176 551	78,09
604100 PRESTATAIRES - COACH			292 621	38,21	152 914	38,02	139 707	91,36
604200 PRESTATAIRES - DJ			1 702	0,22	3 094	0,77	-1 392	-44,98
604300 PRESTATIONS DE SERVICES - HOTESSES					440	0,11	-440	-100,00
606300 FOURNITURES NON STOCKABLES - DIVERS			18 829	2,46	12 226	3,04	6 603	64,01
606400 FOURNITURES NON STOCKABLES - ADMIN			827	0,11	249	0,06	576	232,13
615600 MAINTENANCE			460	0,06	186	0,06	274	147,31
616000 ASSURANCE			135	0,02			135	N/S
622600 HONORAIRES - COMPTABILITE			13 210	1,73	8 510	2,12	4 700	55,23
622610 HONORAIRES - JURIDIQUES			11 300	1,48	9 480	2,36	1 820	19,20
622640 HONORAIRES - GRAPHISTE & PHOTOGRAPHE			5 352	0,70	8 950	2,23	-3 598	-40,18
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX			9	0,00	463	0,12	-454	-99,05
623100 ANNONCES ET INSERTIONS			023	0,13	850	0,21	173	20,35
623190 ANNONCES ET INSERTIONS - INTRACOM			8 501	0,85	1 385	0,34	5 116	369,29
623199 ANNONCES ET INSERTIONS - HORS INTRA			573	0,07	288	0,07	285	98,98
623800 DONS POURBOIRE			2 500	0,33	430	0,11	2 070	481,40
624100 TRANSPORT SUR ACHATS			299	0,04	43	0,01	256	589,35
624200 TRANSPORTS ADMINISTRATIFS & COURSIERS			1 760	0,23	1 061	0,28	699	65,88
625100 FRAIS DE DEPLACEMENT			3 444	0,45	3 832	0,95	-388	-10,12
625700 RECEPTION			3 661	0,48	3 975	0,99	-314	-7,89
626100 FRAIS POSTAUX			57	0,01	11	0,00	46	418,18
626200 DATA & INTERNET			3 787	0,49	693	0,17	3 094	448,48
626300 COMMUNICATION			321	0,04			321	N/S
627500 CIC - FRAIS BANCAIRES			2 104	0,27	2 509	0,62	-405	-18,13
627550 CIC - FRAIS SUR PAIEMENT CB			335	0,04	43	0,01	292	879,07
627600 STRIPE - FEES MENSUELLES			30 312	3,96	13 897	3,45	16 415	118,12
628100 FRAIS DIVERS			1 512	0,20			1 512	N/S
628400 FRAIS DE RECRUTEMENT					555	0,14	-555	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés			2 834	0,37	3 536	0,88	-702	-19,84
631200 IMPOTS - TAXE APPRENTISSAGE			777	0,10	648	0,16	129	19,91
633300 IMPOTS - FORMATION CONTINUE			1 728	0,23	1 601	0,40	127	7,93
635110 IMPOTS - CFE & CVAE			329	0,04	75	0,02	254	338,67
635800 IMPOTS - AUTRES					1 211	0,30	-1 211	-100,00

15

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Salaires et traitements	218 225	102 253	115 972	113,42
641100 PERSONNEL - BRUT	180 025	98 344	81 681	83,06
641200 PERSONNEL - CONGES PAYES BRUTS	2 039	3 472	-1 433	-41,28
641400 PERSONNEL - AVANTAGES & INDEMNITES	36 161	437	35 724	N/S
Charges sociales	61 842	36 055	25 787	71,52
645100 PERSONNEL - URSSAF PATRONALES	54 832	29 732	25 100	84,42
645300 PERSONNEL - RETRAITES PATRONALES	12 298	8 156	6 142	99,77
645310 PERSONNEL - PREV & MUTUELLE PATRONALES	2 490	1 613	877	54,37
645800 PERSONNEL - CHARGES SUR CONGES PAYES	122	1 367	-1 245	-91,07
645900 CREDIT IMPOT COMPETITIVITE ET EMPLOI	-7 899	-2 813	-5 086	-190,79
Dotations aux amortissements sur immobilisations	32 628	2 255	30 373	N/S
681110 DOTATIONS - ELEMENTS INCORPORELS	30 550	1 153	29 397	N/S
681120 DOTATIONS - ELEMENTS CORPORELS	2 078	1 102	976	88,57
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	110	9	101	N/S
658000 PERTES DIVERSES DE GESTION	110	9	101	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	787 170	411 950	375 220	91,08
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-21 329	-9 714	-11 615	-119,56
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations	1 840	34 682	-32 842	-94,88
761500 INTERETS DES COMPTES GROUPE	1 840	34 682	-32 842	-94,88
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)	1 840	34 682	-32 842	-94,88
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	20 794	16 892	3 902	23,10
681500 INTERETS DES COMPTES COURANTS	20 794	16 892	3 902	23,10
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	20 794	16 892	3 902	23,10
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-18 954	17 790	-36 744	-208,33
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-40 283	8 078	-48 359	-598,79
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 737		1 737	N/S
671200 EXCEPTIONNELLES - AMENDES ET PENALITES	208		208	N/S
671800 EXCEPTIONNELLES - CHARGES DIVERSES	1 529		1 529	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	22 820		22 820	N/S
687610 OAP - DEPREC IMMO INCORPO	22 820		22 820	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	24 557		24 557	N/S

4

COMpte DE Résultat

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 28/03/2018

COMpte DE Résultat (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-24 557	-3,20			-24 557	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	767 681	100,25	436 917	106,82	330 764	75,70
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	832 521	106,72	428 841	106,81	403 680	94,13
RÉSULTAT NET	-64 840	-8,46	8 078	2,01	-72 916	-902,86
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Projet

PAMIR

2 AVENUE HOCHÉ

75008 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

édité le 10/04/2018

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	19 975	12 262	7 713	0,18	14 371	0,51
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 377 378	212 647	1 164 732	27,03	620 114	22,04
Immobilisations en cours					53 730	1,91
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	360 853		360 853	8,38		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	82 648		82 648	1,92	81 700	2,90
TOTAL (I)	1 840 854	224 909	1 615 945	37,50	769 915	27,38
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises					2 654	0,09
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs	85		85	0,00	1 080	0,04
Personnel	657		657	0,02		
Organismes sociaux						
Etat, impôts sur les bénéfices	10 160		10 160	0,24	5 099	0,18
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 977		18 977	0,39	27 298	0,97
Autres	2 124 487		2 124 467	49,31		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	97 828		97 828	2,27	175 794	6,25
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	401 458		401 458	9,32	1 819 985	64,88
Charges constatées d'avance	41 056		41 058	0,95	11 976	0,43
TOTAL (II)	2 692 688		2 692 688	62,50	2 043 885	72,84
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 533 541	224 909	4 308 632	100,00	2 813 800	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 94 232)	94 232	2,19	93 591	3,33
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 602 196	80,39	2 602 837	92,50
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-546 702	-12,88	-47 663	-1,68
Résultat de l'exercice	-777 756	-18,04	-499 038	-17,73
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 371 971	31,84	2 149 727	78,40
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	573 517	13,31	391 013	13,90
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	1 939 028	45,00		
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 215	3,14	168 934	6,00
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	29 369	0,68	18 874	0,67
. Organismes sociaux	62 809	1,46	34 829	1,24
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 079	0,30	1 517	0,05
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 835	0,14	3 465	0,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			561	0,02
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	177 810	4,13	44 881	1,60
TOTAL (IV)	2 936 662	68,16	664 073	23,80
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	4 308 632	100,00	2 813 800	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 10/04/2018

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	28 251		28 251	4,48	12 028	8,09	16 223	134,88		
Production vendue biens										
Production vendue services	601 919		601 919	95,52	185 589	93,91	416 330	224,33		
Chiffres d'Affaires Nets	630 170		630 170	100,00	197 618	100,00	432 552	218,88		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits			589	0,09	8	0,00	581	NS		
Total des produits d'exploitation (I)			630 759	100,09	197 626	100,00	433 133	219,17		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			48 733	7,73	22 084	11,18	26 649	120,87		
Variation de stock (marchandises)			2 654	0,42	-2 654	-1,33	5 308	200,00		
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			721 287	114,46	384 148	194,39	337 139	87,76		
Impôts, taxes et versements assimilés			12 839	2,04	5 443	2,75	7 396	135,88		
Salaires et traitements			365 938	58,07	145 113	73,43	220 825	152,17		
Charges sociales			93 892	14,90	40 838	20,67	53 054	129,91		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			144 369	22,91	80 540	40,76	63 829	79,25		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			938	0,15	505	0,26	433	85,74		
Total des charges d'exploitation (II)			1 390 649	220,68	676 017	342,08	714 632	105,71		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-759 890	-120,57	-478 391	-242,07	-281 499	-58,83		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change			8	0,00			6	NS		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			6	0,00			6	NS		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			17 644	2,80	19 780	10,01	-2 136	-10,79		
Différences négatives de change			212	0,03	124	0,06	88	70,97		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			17 855	2,83	19 904	10,07	-2 049	-10,28		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-17 850	-2,82	-19 904	-10,06	2 054	10,32		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-777 739	-123,41	-498 295	-252,14	-279 444	-58,07		

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 10/04/2018

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17	0,00	743	0,38	-726	-97,70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	17	0,00	743	0,38	-726	-97,70
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-17	0,00	-743	-0,37	726	97,71
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	630 765	100,00	197 626	100,00	433 139	219,17
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 408 521	223,51	696 664	352,53	711 857	102,18
RÉSULTAT NET	-777 756	-123,41	-499 038	-252,52	-278 718	-55,84
	Perte		Perte			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Projet

h

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 10/04/2018

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	19 975	12 262	7 713	0,18	14 371	0,51
20500000 Concessions et droits brevets	19 975		19 975	0,46	19 975	0,71
28050000 Amrt concessions licences		12 262	-12 262	-0,27	-5 604	-0,19
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 377 378	212 647	1 164 732	27,03	820 114	22,04
21810000 IG.A A D 21 rue des trois born	703 450		703 450	18,33	688 426	24,47
21820000 IG.A A D RUE CHAUCHAT	665 423		665 423	15,44		
21830000 Matériel bureau et informatique	8 505		8 505	0,20	6 624	0,24
28181000 A IG.A A D RUE DE 3 BORNES		162 459	-162 459	-3,78	-73 604	-2,81
28182000 A IG.A A D RUE DE CHAUCHAT		46 280	-46 280	-1,06		
28183000 Amort mat bureau et infor		3 908	-3 908	-0,08	-1 332	-0,04
Immobilisations en cours					53 730	1,91
23100000 Travaux en cours 24 rue Chauch					53 730	1,91
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	360 853		360 853	8,38		
26110000 TITRES DYNAMO CYCLING SAS	360 853		360 853	8,38		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	82 648		82 648	1,92	81 700	2,90
27500000 Depots et cautionnements versés	82 648		82 648	1,92	81 700	2,90
TOTAL (I)	1 840 854	224 909	1 615 945	37,50	769 915	27,38
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises					2 654	0,09
37100000 STOCK MARCHANDISE					2 654	0,09
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	85		85	0,00	1 080	0,04
40100000 Fournisseurs divers	85		85	0,00	1 080	0,04
. Personnel	657		657	0,02		
42100001 Personnel: Rémunérations	657		657	0,02		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	10 160		10 160	0,24	5 099	0,18
44400000 ETAT IMPOT	10 160		10 160	0,24	5 099	0,18
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	16 977		16 977	0,39	27 298	0,97
44562700 TVA sur immo. 20 %					11 919	0,42
44566000 TVA DEDUCTIBLE S/ABS	16 977		16 977	0,39	4 551	0,16

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 10/04/2018

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
44567000 Crédit de tva à reporter					8 078	0,29
44568000 Taxes assimilées a la tva	241		241	0,01	1 100	0,04
44568100 tva ded assimilée hors CE	28		28	0,00	417	0,01
44571000 TVA COLLECTEE 20%	63		63	0,00	301	0,01
44586000 Tva/ factures non parvenues					933	0,03
. Autres	2 124 467		2 124 467	49,31		
45510000 C/C DYNAMO CYCLING	185 407		185 407	4,30		
45515000 C/C ASSOCIES (ASSOCIES DYNAMO)	1 920 364		1 920 364	44,57		
45580000 INTERET C/C BL	18 664		18 664	0,43		
46700000 Notes de Frais	32		32	0,00		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	97 828		97 828	2,27	175 794	6,25
50810000 Autres valeurs mobilières	97 828		97 828	2,27	175 794	6,25
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	401 458		401 458	9,32	1 819 985	64,68
51120000 REM VISA+MASTER CARD+AMEX	31 421		31 421	0,73	18 740	0,67
51130000 REM CASH	8 516		8 516	0,20	5 619	0,20
51140000 REM CB TERM	10 694		10 694	0,25	603	0,02
51150000 REMISE CHO	29 900		29 900	0,69	560	0,02
51220000 Bnp	320 926		320 926	7,45	1 794 464	63,77
Charges constatées d'avance	41 056		41 056	0,95	11 976	0,43
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	41 056		41 056	0,95	11 976	0,43
TOTAL (II)	2 692 688		2 692 688	62,50	2 043 885	72,84
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 533 541	224 909	4 308 632	100,00	2 813 800	100,00

Projet

12

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 10/04/2018

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 94 232)	94 232	2,19	93 591	3,33
10130000 Capital souscrit appelé verse	94 232	2,19	93 591	3,33
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 602 196	60,39	2 602 837	92,50
10400000 Primes liées au capital social	2 602 196	60,39	2 602 837	92,50
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-546 702	-12,68	-47 663	-1,68
11900000 Report à nouveau (solde débiteur)	-546 702	-12,68	-47 663	-1,68
Résultat de l'exercice	-777 756	-18,04	-499 038	-17,73
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 371 971	31,84	2 149 727	76,40
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	573 517	13,31	391 013	13,90
16400000 Emprunts BNP 40k	19 634	0,46	34 963	1,24
16410000 PRET BNP 380k	283 047	6,57	356 050	12,65
16420000 PRET BNP 300k N° 248658466	270 836	6,29		
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	1 939 028	45,00		
45511000 COMPTE COURANT LBE SA	895 000	20,77		
45512000 COMPTE COURANT MARION SULTAN	48 890	1,13		
45513000 COMPTE COURANT BRIGITTE LACOMBE	995 138	23,10		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 215	3,14	168 934	6,00
40100000 Fournisseurs divers	131 715	3,06	162 078	5,76
40810000 Fournisseurs non parvenues	3 500	0,08	6 856	0,24
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	29 369	0,68	18 874	0,67
42100000 Personnel : rémunérations dues			15 775	0,56
42100001 Personnel: Rémunérations	17 651	0,41		
42820000 Congés payés	11 719	0,27	3 099	0,11
. Organismes sociaux	62 809	1,46	34 829	1,24
43100000 Sécurité sociale	40 932	0,95	25 742	0,91

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 10/04/2018

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
43720000 CAISSES DE RETRAITE	10 898 0,25	6 204 0,22
43760000 PREVOYANCE	1 547 0,04	875 0,03
43772000 MUTUELLE	4 744 0,11	768 0,03
43820000 CHARGES S / CP	4 687 0,11	1 239 0,04
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 079 0,30	1 517 0,05
44551000 Tva à décaisser	12 810 0,30	
44578000 Taxa assimilées a la TVA	241 0,01	1 100 0,04
44578100 tva coll assimilée hors CE	28 0,00	417 0,01
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 835 0,14	3 465 0,12
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	5 835 0,14	3 465 0,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		561 0,02
46700000 Notes de Frais		561 0,02
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	177 810 4,13	44 881 1,60
48700000 PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	177 810 4,13	44 881 1,60

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 10/04/2018

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	28 251		28 251	4.48	12 028	8.09	16 223	134.88	
70700000 Ventes vêtements et access 20%	12 823		12 823	2.03	3 764	1.90	9 059	240.87	
70700001 Ventes de produits access 20%					927	0.47	-927	-100.00	
70700002 Ventes eau 5.5%	14 000		14 000	2.22	4 906	2.48	6 094	185.38	
70700003 Ventes de Boissons 5.5%	1 427		1 427	0.23	2 430	1.23	-1 003	-41.27	
Production vendue biens									
Production vendue services	601 919		601 919	95.52	185 589	93.91	416 330	224.33	
70600000 Ventes de séances 20%	574 910		574 910	91.23	183 589	92.90	391 321	213.15	
70610000 Privatisation de salle 20%	26 288		26 288	4.17	2 000	1.01	24 288	N/S	
70820000 Commissions FRIDGE 20%	721		721	0.11			721	N/S	
Chiffres d'Affaires Nets	630 170		630 170	100.00	197 618	100.00	432 552	218.88	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			589	0.09	8	0.00	581	N/S	
75800000 Produits divers gestion courante			589	0.09	8	0.00	581	N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			630 759	100.09	197 626	100.00	433 133	219.17	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			48 733	7.73	22 084	11.18	26 649	120.67	
60700000 Achats et transfo vêtements			18 839	2.99	12 203	6.18	6 636	54.38	
60700001 Achats Eau			8 339	1.32	3 319	1.68	5 020	151.25	
60700002 Achats boissons et nouritures			3 091	0.49			3 091	N/S	
60720000 ACHATS Produits Douches			18 464	2.93	8 562	3.32	11 902	181.38	
Variation de stock (marchandises)			2 654	0.42	-2 654	-1.33	5 308	200.00	
60371000 VARIATION STOCK MRDS			2 654	0.42	-2 654	-1.33	5 308	200.00	
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			721 287	114.48	384 148	194.39	337 139	87.78	
60400000 COACHS			128 492	20.39	51 913	26.27	76 579	147.51	
60500000 Achats materiel equipem. travaux					3 521	1.78	-3 521	-100.00	
60610000 Fournitures non stock. eau, énergie			29 800	4.73	9 073	4.59	20 727	228.45	
60630000 Fournit. entretien & petit equip.			18 659	2.94	9 473	4.79	7 186	75.88	
60640000 Fournitures administratives			2 768	0.44	1 646	0.83	1 122	68.17	
61100000 Sous-traitance generale					36 928	18.68	-36 928	-100.00	
61110000 SITE WEB			25 848	4.10			25 848	N/S	
61120000 ADMINISTRATIF			3 160	0.50			3 160	N/S	
61300000 Locatons TPE			378	0.06	240	0.12	138	57.50	
61320000 Locatons immobilières RUE 3 BORNES			142 700	22.84	107 016	54.15	35 684	33.34	
61321000 LOCATION 93 RUE D'ABOUKIR			19 200	3.05			19 200	N/S	
61330000 LOYER 24 RUE CHAUCHAT			103 333	16.40			103 333	N/S	
61350000 Locatons mobilières			479	0.08	927	0.47	-448	-48.32	
61400000 Charges locatives et de copropriété			14 700	2.33	16 000	8.10	-1 300	-8.11	
61410000 CHARGES 24 RUE CHAUCHAT			24 792	3.93	1 312	0.68	23 480	N/S	
61420000 CHARGES 93 RUE D'ABOUKIR			1 200	0.19			1 200	N/S	
61500000 Entretien chaussures			1 296	0.21	4 055	2.05	-2 759	-68.03	
61500001 Travaux - Maintenance			11 390	1.81			11 390	N/S	
61500002 Entretien Son			3 863	0.61			3 863	N/S	
61550000 Entretien - Serviettes			49 546	7.88	16 104	8.15	33 442	207.88	
61560000 MAINTENANCE					780	0.39	-780	-100.00	
61600000 Primes d'assurance			7 837	1.24	3 598	1.82	4 239	117.82	
61610000 RC DIRIGEANT			331	0.05	395	0.20	-64	-18.19	
61610000 Documentation generale					64	0.03	-64	-100.00	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
62260000 Honoraires juridique			30 150	15,28	-30 150	-100,00
62260100 HONORAIRE CONSEIL PRESSE	30 072	4,77			30 072	N/S
62260200 honoraires comptables et sociales	8 373	1,33	6 961	3,52	1 412	20,28
62270000 Frais d'actes et de contentieux			1 756	0,89	-1 756	-100,00
62280000 FORMATION	4 347	0,69			4 347	N/S
62310000 MARKETING	48 506	7,70	54 685	27,67	-6 179	-11,29
62340000 Cadeaux à la clientèle			767	0,39	-767	-100,00
62341000 DECORATIONS			76	0,04	-76	-100,00
62380000 DONS POURBOIRES	1 030	0,16			1 030	N/S
62410000 Transports sur achats			551	0,28	-551	-100,00
62420000 TRANSPORT S/ACHATS CEE			720	0,36	-720	-100,00
62510000 Voyages et déplacements	12 445	1,97	4 695	2,38	7 750	165,07
62560000 Missions			3 294	1,67	-3 294	-100,00
62570000 Receptions	17 072	2,71	7 086	3,59	9 986	140,93
62600000 Frais postaux et de télécomm.	1 408	0,22	1 035	0,52	373	36,04
62700000 Services bancaires et assm.	4 280	0,68	1 762	0,89	2 518	142,91
62710000 commissions CB TERM			134	0,07	-134	-100,00
62711000 Commissions PAYSAFE			7 192	3,64	-7 192	-100,00
62750000 STRIPES	5 983	0,95			5 983	N/S
62810000 Concours divers (cotisations,...)			241	0,12	-241	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	12 839	2,04	5 443	2,75	7 396	135,88
63130000 TAXE APPRENTISSAGE	2 327	0,37	992	0,50	1 335	134,58
63330000 FORMATION CONTINUE	3 310	0,53	2 533	1,28	777	30,68
63511000 CFE	1 025	0,16	75	0,04	950	N/S
63540000 Droits d'enregistrement et timbre			263	0,13	-263	-100,00
63580000 Taxes foncières	2 298	0,36			2 298	N/S
63780000 Taxes diverses	3 879	0,62	1 580	0,80	2 299	145,51
Salaires et traitements	365 938	58,07	145 113	73,43	220 825	152,17
64110000 Salaires appointements	343 002	54,43	137 133	69,39	205 869	150,12
64120000 Congés payés	8 620	1,37	408	0,21	8 212	N/S
64121000 CP 31.12.2017			3 099	1,57	-3 099	-100,00
64130000 Primes stagiaires			2 778	1,41	-2 778	-100,00
64140000 Indemnités et avantages divers	14 316	2,27	1 695	0,88	12 621	744,60
Charges sociales	93 892	14,80	40 838	20,87	53 054	129,91
64510000 Cotisations urssaf	72 683	11,53	33 348	16,87	39 335	117,95
64521000 charges/CP	13 448	0,55	1 239	0,63	2 209	178,29
64530000 Cotisations aux caisses retr.	22 319	3,54	6 764	3,42	15 555	229,97
64550000 RETRAITE NON CADRE			1 338	0,68	-1 338	-100,00
64551000 PREVOYANCE NON CADRE			77	0,04	-77	-100,00
64560000 RETRAITE CADRES			1 323	0,67	-1 323	-100,00
64561000 PREVOYANCE CADRE	2 023	0,32	621	0,31	1 402	225,76
64572000 MUTUELLE	2 221	0,35	545	0,28	1 676	307,52
64580000 Cotisations aux autres AGESEA	32	0,01			32	N/S
64750000 Medecine du travail, pharmacie	1 325	0,21	683	0,35	642	94,00
64910000 CICE	-10 160	-1,60	-5 099	-2,57	-5 061	-99,24
Dotations aux amortissements sur immobilisations	144 369	22,91	80 540	40,78	63 829	79,25
68111000 Dot amrt immo incorpo	8 658	1,08	5 604	2,84	1 054	18,81
68112000 DOT IMMO CORPORELS	137 710	21,85	74 938	37,92	62 774	83,77
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	938	0,15	505	0,26	433	85,74
65100000 Redevanc. concess. brev. licenc,...	667	0,11	486	0,25	181	37,24
65800000 Charges diverses gestion courante	271	0,04	20	0,01	251	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 390 649	220,68	676 017	342,08	714 632	105,71
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-759 890	120,57	-478 391	-242,07	-281 499	-58,83
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 10/04/2018

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change	6	0,00			6	N/S
76600000 GAIN DE CHANGE	8	0,00			6	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	6	0,00			6	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilés	17 644	2,80	19 780	10,01	-2 136	-10,79
66110000 Interets des emprunts et dettes 40K	605	0,10	852	0,43	-247	-28,98
66111000 INTERET PRET 300000	9 348	1,48			9 348	N/S
66116000 Interets des emprunts et dettes 380K	7 691	1,22	8 252	4,18	-561	-6,79
66800000 Autres charges financières			10 676	5,40	-10 676	-100,00
Différences négatives de change	212	0,03	124	0,06	88	70,97
66600000 Pertes de change	212	0,03	124	0,06	88	70,97
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	17 855	2,83	19 904	10,07	-2 049	-10,28
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-17 850	-2,82	-19 904	-10,06	2 054	10,32
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-777 739	-123,41	-498 295	-252,14	-279 444	-56,07
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17	0,00	743	0,38	-726	-97,70
67120000 PENALITES AMENDE	17	0,00	743	0,38	-726	-97,70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	17	0,00	743	0,38	-726	-97,70
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-17	0,00	-743	-0,37	726	97,71
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	630 765	100,00	197 626	100,00	433 139	219,17
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 408 521	223,51	696 664	352,53	711 857	102,18
RÉSULTAT NET	-777 756	-123,41	-499 038	-252,52	-278 718	-55,84
	Perte		Perte			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

67